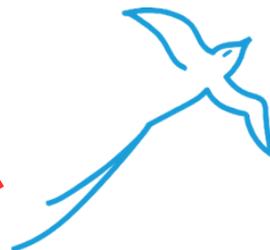




Ék l'UNSA,  
Mi koné  
ousa  
Mi sava



### Mesures d'accompagnements à compter du 1er octobre 2023



#### Aménagement d'horaires :

Le but étant de permettre aux salariés de remplir leur réserve d'eau à leur domicile au moment où celle-ci est disponible.

- Pour les salariés sédentaires (techniciens, GIL, logistique) : décalage des horaires de début ou de fin de service
- Pour les salariés éligible au télétravail : Pose d'un TLO (Télétravail Occasionnel)  
*Attention le TLO ne donne pas droit à une titre restaurant.*
- Pour les salariés des boutiques : décalage des horaires de début ou de fin de service

#### Aides financières :



- Sur une période de 6 mois Orange versera chaque mois une somme d'argent équivalant au prix d'une bouteille d'eau d'1,5l par personne composant le foyer déclaré sous Anoo, pour permettre aux salariés d'acheter de l'eau en commerce
- Participation au financement d'un "système d'eau" (stockage, production, filtration, récupération)
  1. Pour un système complet, 4000€ pris en charge par Orange
  2. Pour tous les autres systèmes, 2500€ pris en charge par Orange

Bien entendu, pour la participation financière il faudra fournir la facture d'achat ou un devis d'installation et une attestation sur l'honneur du salarié qui s'engage à réaliser les travaux pour éviter d'avancer les frais.



#### Distribution de bouteilles d'eau potable sur les sites Orange :

Sur une période de 2 mois à compter du 1er octobre, distribution de 4l d'eau par jour et par salarié avec la possibilité d'en ramener à son domicile.

L'UNSA se félicite des propositions qu'elle a faite et qui ont été retenues.

Nous tenons à remercier la Direction au nom de tous les salariés de Mayotte pour les mesures mis en œuvre afin d'améliorer le quotidien de nos collègues.



[orange-reunion@unsa.org](mailto:orange-reunion@unsa.org)  
<http://reunion-mayotte.unsa-orange.org>  
06 92 26 25 25





Ék l'UNSA,  
Mi koné ousa  
Mi sava



**Rappel des propositions de l'UNSA faite le 01 septembre 2023 (cf mail envoyé au DO et DRH)**

### **Aménagement d'horaires :**

Permettre aux salariés d'être à leur domicile au moins 1 fois par semaine lors de la disponibilité de l'eau.

- Mise en place du télétravail pour les salariées éligibles.
- Aménagement d'horaires (heure d'entrée décalée ou sortie anticipée) pour les salariés en boutique ou au service clients.

### **Installation de machines à laver sur le site de l'UI :**

Cette solution loin d'être parfaite reste cependant là moins onéreuse et la plus rapide à mettre en place. En faisant l'acquisition de 3 ou 4 laves/sèches linges, et en les installant sur le site de l'UI et les mettre à disposition des salariés.

L'organisation restera à voir avec les managers, mais on pourrait envisager que les machines seraient à disposition des salariés de l'UI le matin, et de la DC et DE l'après-midi, ou inversement.

### **Aide à l'installation d'un cumulus :**

Le stockage de l'eau dans un réservoir est le principe du chauffe-eau à accumulation. Aussi appelé cumulus ou ballon d'eau chaude, cet appareil vous permet de bénéficier en permanence d'une certaine quantité d'ECS.

Aide monétaire : partiel et/ou proposition d'une solution de financement par l'entreprise et un remboursement échelonné sur plusieurs mois.

### **Aide à l'acquisition d'un système de stockage et filtrage de l'eau :**

Exemple : Kit avec surpresseur à variation de vitesse & bâche de dis-connexion

Tarif : entre 3000 et 4500€. (Tarif dégressif en fonction de la quantité commandée)

Aide monétaire : partiel et/ou proposition d'une solution de financement par l'entreprise et un remboursement échelonné sur plusieurs mois.



**orange-reunion@unsa.org**  
**<http://reunion-mayotte.unsa-orange.org>**  
**06 92 26 25 25**



**Suivez-nous sur Facebook**